



COMMISSION RÉGIONALE DES COMPETITIONS

Réunion du 7 mars 2019

PROCÈS-VERBAL N° 28

Présents : Alain Flament, Didier Lecossu, Didier Dutheil, Gilbert Leu, Jean Boquet, Ginette Lelion. Lionel Chandelier, Jean Blanchetière, Jacques Lebateux

Assiste : Jean Pierre Louise, Président du District de la Manche

1. Courriels reçus

Courriel de MUANCE FC sur le fait que son équipe U18 A est simultanément les deux matchs de coupe U18 le 16/03/2019.

Une réponse a été effectuée par le District du Calvados

Courriel de la Mairie de Deauville concernant le stade du Commandant Hebert de Deauville, réquisitionné pour la Coupe du Monde Féminines – terrain indisponible les 16 et 30 mars 2019. Demande de disputer ces deux matchs sur le terrain synthétique de Touques

La Commission,
Pris connaissance,
Constatant que le Parc des Loisirs de Touques ne dispose pas d'éclairage classé,
Fixe les rencontres des 16 et 30 mars 2019 AST DEAUVILLE / FC ROUEN 1899 et AST DEAUVILLE / YVETOT AC les DIMANCHES 17 et 31 MARS à 15 HEURES sur le terrain synthétique de Touques.

2. Approbation des procès-verbaux

La Commission procède à l'approbation des procès-verbaux :

- N°24 du 24 janvier 2019 mis en ligne le 25 janvier 2019
- N°25 du 28 janvier 2019 mis en ligne le 28 janvier 2019
- N°27 du 18 février 2019 mis en ligne le 18 février 2019

La Commission procède à l'adoption du N°26 du 6 février 2019 mis en ligne le 6 février 2019, après avoir apporté les rectifications suivantes dans la composition des groupes de Régional 2 U15, phase 2 : Inversion de GRPT CO DE SEINE et SERQUIGNY NASSANDRES FC du Groupe 4 et 3 :

- GRPT CO DE SEINE intègre le groupe 3
- SERQUIGNY NASSANDRES F C intègre le groupe 4

3. Proposition de la Commission sur le nombre de Groupes U18 en Régional 3 U18

La Commission propose de passer de 6 à 5 groupes en Championnat de Régional 3 U18, pour la saison 2019-2020. L'objectif étant d'atteindre 4 groupes pour la saison 2020-2021. Afin de respecter une pyramide cohérente. Cette proposition sera transmise au Bureau du Comité de Direction.

4. Homologations

La Commission homologue les rencontres disputées jusqu'au 17 février 2019, sauf celles relevant d'une procédure en cours.

5. Affaires Examinées

Match FC PAYS AIGLON / ESFC FALAISE - Coupe de Normandie U18 du 09.02.19

Absence de ESFC FALAISE à l'heure du coup d'envoi

La Commission,

Jugeant en 1^{er} ressort,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Donne match perdu par forfait au club de ESFC FALAISE sur le score de 0 à 3, pour en faire bénéficier le club de FC DU PAYS AIGLON sur le score de 3 buts à 0

Inflige à ESFC FALAISE l'amende réglementaire figurant à l'annexe 5 des règlements généraux **de trente (30) euros** directement débitée sur le compte du club.

Dit le FC PAYS AIGLON qualifié pour la suite de la compétition.

Match BOURGUEBUS SOLIERS / US AUNAY SUR ODON - Coupe de Normandie U18 du 09.02.19

Absence de US AUNAY SUR ODON à l'heure du coup d'envoi

La Commission,

Jugeant en 1^{er} ressort,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Donne match perdu par forfait au club de US AUNAY SUR ODON sur le score de 0 à 3, pour en faire bénéficier le club de BOURGUEBUS SOLIERS sur le score de 3 buts à 0

Inflige à US AUNAY SUR ODON l'amende réglementaire figurant à l'annexe 5 des règlements généraux **de trente (30) euros** directement débitée sur le compte du club.

Dit BOURGUEBUS SOLIERS qualifié pour la suite de la compétition.

Match FC ST ETIENNE DU ROUVRAY / AS MADRILLET CHATEAU BLANC - Régional 2 U18 du 24.02.19

Absence de AS MADRILLET CHATEAU BLANC à l'heure du coup d'envoi

La Commission,

Jugeant en 1^{er} ressort,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Donne match perdu par forfait au club de AS MADRILLET CHATEAU BLANC

Constate qu'il s'agit du 3^{ème} forfait et conformément à la réglementation,

Déclare le forfait général. L'AS MADRILLET CHATEAU BLANC est déclassé dernier et comptabilisé comme tel.

Tous les buts pour et contre et les points acquis lors des matchs contre ce club sont annulés.

Inflige à l'AS MADRILLET CHATEAU BLANC l'amende réglementaire figurant à l'annexe 5 des règlements généraux **de Trente-six (36) euros** (144 € - 108 € déjà infligé) directement débitée sur le compte du club .

La présente décision est susceptible d'appel auprès de la Commission Régionale d'Appel, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

Match BOURGUEBUS SOLIERS / USC MEZIDON - Régional 3 U18, Groupe 3 du 02.03.19

Absence de USC MEZIDON à l'heure du coup d'envoi

La Commission,

Jugeant en 1^{er} ressort,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Donne match perdu par forfait au club de USC MEZIDON (-1 point) sur le score de 0 à 3, pour en faire bénéficier le club de BOURGUEBUS SOLIERS sur le score de 3 buts à 0

Inflige à USC MEZIDON l'amende réglementaire figurant à l'annexe 5 des règlements généraux **de cinquante-quatre (54) euros** directement débitée sur le compte du club.

La présente décision est susceptible d'appel auprès de la Commission Régionale d'Appel, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

6. Forfaits

VU l'annexe 5 des Règlements Généraux de la Ligue de Football de Normandie,

Après en avoir délibéré,

Statuant en première instance,

DÉCIDE :

Article 1 : d'enregistrer le forfait déclaré de :

Coupe de Normandie U15

AS BRECEY - match 21284859 du 20.02.19
AS STE ADRESSE BUT – match 21284890 du 16.02.19
FC EQUEURDREVILLE – match du 21284863 du 09.02.19
US RUGLES LYRE – match 21284881 du 16.02.19

et d'infliger aux clubs déclarés forfait l'**amende réglementaire de vingt (20) euros** directement débitée sur le compte du club.

Article 2 : d'enregistrer le forfait non-déclaré de :

Coupe de Normandie U18

AS MADRILLET CHATEAU BLANC – match 21284911 du 9 février 2019
US RUGLES LYRE– match 21284913 du 16 février 2019

Coupe de Normandie U15

US MORTAGNAISE– match 21284866 du 10.02.19

et d'infliger aux clubs déclarés forfait l'**amende réglementaire de trente (30) euros** directement débitée sur le compte du club.

7. Aménagement des championnats régionaux U13 – 2^{ème} phase

Championnat U13 Régional 1 – Groupe 1 – Journée du 16 mars 2019

- ES COUTANCES 1 / FC SAINT LO MANCHE 1
- US AVRANCHES MSM 1 / BAYEUX FC 1
- US ALENCONNAISE 61 1 / SM CAEN 1
- AS PTT CAEN 1 // FC FLERS 1

En raison du déroulement le 16 mars 2019 des plateaux des clubs des Districts de la Manche et de l'Orne, comptant pour le festival U13 Pitch, compétition nationale, les 4 rencontres sont reportées au samedi 25 mai 2019.

Championnat U13 Régional 1 – Groupe 2 – Journée du 9 mars 2019

- EVREUX FC 27 1 / OFFRANVILLE 1
- LE HAVRE AC 1 / PACY MENILLES RC 1

En raison du déroulement le 9 mars 2019 des plateaux des clubs du District de l'Eure, comptant pour le festival U13 Pitch, compétition nationale, les 2 rencontres sont reportées au samedi 25 mai 2019.

Championnat U13 Régional 2 – Poule 1 – Journée du 16 mars 2019

- ES EQUEURDREVILLE HAINNEVILLE 1 / US VILLERS BOCAGE 1
- AS TOURLAVILLE 1 / USON MONDEVILLE 1
- FC ARGENTAN 1 / MALADRERIE OS 1
- US GRANVILLE 1 / CA LISIEUX PA 1

En raison du déroulement le 16 mars 2019 des plateaux des clubs des Districts de la Manche et de l'Orne, comptant pour le festival U13 Pitch, compétition nationale, les 4 rencontres sont reportées au samedi 25 mai 2019.

Championnat U13 Régional 2 – Poule 2 – Journée du 16 mars 2019

- AS DE CHERBOURG F 1 / J FERTOISE BT 1
- SU DIVES CABOURG F 1 / AG CAENNAISE 1
- LA PATRIOTE SAINT JAMAISE 1 / US ATHIS 1
- ESFC FALAISE 1 / AGNEAUX FC 1

En raison du déroulement le 16 mars 2019 des plateaux des clubs des Districts de la Manche et de l'Orne, comptant pour le festival U13 Pitch, compétition nationale, les 4 rencontres sont reportées au samedi 25 mai 2019.

Championnat U13 Régional 2 – Poule 3 – Journée du 9 mars 2019

- O DARNETAL 1 / SAINT MARCEL 1
- FC ROUMOIS NORD 1 / USF FECAMP 1

En raison du déroulement le 9 mars 2019 des plateaux des clubs du District de l'Eure, comptant pour le festival U13 Pitch, compétition nationale, les 2 rencontres sont reportées au samedi 25 mai 2019.

8. Matchs remis restant à fixer

NATIONAL 3

FC ST LO MANCHE / US ALENCONNAISE 61 du 02.02.19

REGIONAL 1

JS DOUVRES / FC FLERIEN du 03.02.19
CMS OISSEL2 / FC ROUEN 1899 2 du 03.02.19
CMS OISSEL 2 / SC FRILEUSE du 16.12.19

REGIONAL 2

AS POTIGNY VCU / AJS OUISTREHAM du 27.01.19
JS ST NICOLAS D'ALIERMONT / US LUNERAY du 17.02.19
US DE BOLBEC / O. PAVILLAIS du 03.02.19
AS FAUVILLE / USF FECAMP du 03.02.19
R. SAPINS FC GRAND MARE / US GASNY du 03.02.19

REGIONAL 3

AGNEAUX FC 2 / FC ST LO MANCHE 3 du 10.02.19
UC BRICQUEBEC / ES COUTANCES 2 du 03.02.19
AS DE CHERBOURG FB 2 / US COTE DES ILES du 03.02.19
AS BERD'HUIS / US ANDAINE du 27.01.19
FC DU PAYS AIGLON / US ANDAINE du 15.12.19
SS DOMFRONTAISE / A. ST GERMAIN DU CORBEIS du 09.02.19
A. DE MESSEI / AS LA SELLE LA FORGE du 10.02.19
CANY FC / FC ST ETIENNE DU ROUVRAY du 09.02.19
JS ST NICOLAS D'ALIERMONT 2 / NEUVILLE AC du 27.01.19
FC NEUFCHATEL / STADE VALERQUAIS du 17.02.19
STADE VALERQUAIS / AS OUVILLE du 03.02.19
AS LE TREPORT / ES ARQUES LA BATAILLE du 16.12.19
FC ILLIERS L'EVEQUE / SAINT SEBASTIEN SP du 10.02.19

REGIONAL 1 U18

CMS OISSEL / FUSC BOISGUILLAUME du 15.12.18
FC DIEPPE / US QUEVILLY RM du 01.12.18
FC FLERIEN / EVREUX FC 27 du 01.12.18
AS DE CHERBOURG FB / CMS OISSEL du 09.02.19

REGIONAL 2 U18

AF VIROIS / ES COUTANCES du 09.02.19
LC BRETTEVILLE SUR ODON / CA LISIEUX PA du 26.01.19
AF VIROIS / FC ARGENTAN du 08.12.18

REGIONAL 3 U18

JS ST NICOLAS D'ALIERMONT / GP TOURVILLE OFFRANVILLE du 26.01.19

REGIONAL 1 U14

CMS OISSEL / PACY MENILLES RC du 02.03.19

9. Proposition de modification de textes concernant la Coupe de Normandie Seniors et U18

Coupe de Normandie Seniors – Article 5

« Tout club dont l'équipe première disputerait le même jour une épreuve nationale est tenu d'assurer sa participation à la Coupe de Normandie seniors en présentant son équipe inférieure disponible.
En cas de report de la rencontre ou de rencontre donnée à rejouer le club pourra faire jouer l'équipe engagée au début de la compétition. »

«Impraticabilité des terrains lors des rencontres de Coupe

En cas d'impraticabilité de terrains, les rencontres sont inversées suivant les règlements. La même règle sera appliquée pour les rencontres remises par la cellule de veille. Les matches seront donc inversés à une date ultérieure fixée par la Commission »

Coupe de Normandie U18 – Article 5

La Commission propose la modification du règlement suivant :

~~« Sont exemptés jusqu'au 1/16èmes de finale les équipes des clubs disputant les championnats nationaux. »~~

10. Tirage au sort des Coupes de Normandie des Réserves, U18 et U15

Coupe des Réserves

½ Finales – 15 mai 2019

Tous les matches auront lieu à 15 heures, sur le terrain du club premier cité.

1. Esm Gonfreville / Fc Rouen 1899
2. Fc St Lo Manche / As De Cherbourg Fb ou Us Granvillaise

U18

4^{ème} Tour – 16 mars 2019

Tous les matches auront lieu à 15 heures, sur le terrain du club premier cité.

1. La Brehalaise / Fc St Lo Manche
2. Cs Carentanais / As Tourlaville
3. Fc Argentan / Fc Du Pays Aiglon
4. Af Virois / Bourguebus Soliers
5. Muance Fc / Bayeux Fc
6. Lc Bretteville/Odon / Es Carpiquet F
7. Troarn Fc / Cs Honfleur
8. Gp Tourville Offran / Us Luneray
9. Fc Du Roumois Nord / Cs Serv Mun Le Havre
10. Usf Fecamp / Grpt Cap Caux/Athlet
11. Grand Quevilly Fc / Gisors F.C.G.V.N. 27
12. St Marcel F / Pacy Menilles Rc
13. Fc St Etienne Du R / Grpt Co Seine Footba

U15

1/8^{èmes} de Finale – 16 mars 2019

Tous les matches auront lieu à 15 heures, sur le terrain du club premier cité.

1. Us Avranches Msm / Sm Caen
2. Agneaux Fc / Maladrerie Os
3. Fc St Lo Manche / Uson Mondeville
4. Us Alençonnaise 61 / Ca Lisieux Pa
5. Sc Frileuse / Evreux Fc 27
6. Fc Rouen 1899 / Le Havre Ac
7. Pacy Menilles Rc / Us Quevilly R. M.
8. Fusc Boisguillaume / Fc Dieppe

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai stipulées à l'article 190 des Règlements Généraux

Président : Alain Flament

Secrétaire de séance : Lionel Chandelier

